

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°69-2024-089

PUBLIÉ LE 28 MARS 2024

### Sommaire

### 84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

69-2024-02-26-00008 - Délégation de signature de la cheffe d'établissement	
du centre pénitentiaire de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - élections	
européennes - 26-02-2024 (1 page)	Page 3
69-2024-03-07-00005 - Délégations de signature de la cheffe	
d'établissement de l'EPM Rhône - élections européennes -07-03-2024 (2	
pages)	Page 5
69-2024-03-15-00003 - Délégations de signature de la cheffe	
d'établissement de la maison d'arrêt de LYON-CORBAS - élections	
européennes - 15-03-2024 (4 pages)	Page 8

## 84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2024-02-26-00008

Délégation de signature de la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - élections européennes - 26-02-2024



Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON

Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône

À Villefranche-sur-Saône

Le 26 février 2024

### Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 / 07/ 2022 nommant Madame Géraldine BALMELLI en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône.

#### Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône

#### ARRÊTE

**Article 1**er: Délégation de signature est donnée à Madame Elodie BONAVITA, Adjointe au chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2: Madame Elodie BONAVITA, Adjointe au chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône lui donnant délégation de signature.

**Article 3:** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Villefranche-sur-Saône Le 26 février 2024

Le chef d'établissement, Géraldine BALMELLI

# 84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2024-03-07-00005

Délégations de signature de la cheffe d'établissement de l'EPM Rhône - élections européennes -07-03-2024



Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON

Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHÔNE

À Meyzieu

Le 07/03/2024

### Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 12/07/2021 nommant Madame CROISE Chrystelle en qualité de chef d'établissement de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHÔNE

La cheffe de l'établissement de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHONE

#### ARRÊTE

**Article 1**er: Délégation de signature est donnée à Madame TASSY Emma, adjointe au chef d'établissement à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHÔNE à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2**: Madame TASSY Emma, adjointe au chef d'établissement assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de l'établissement Pénitentiaire pour Mineurs dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHÔNE lui donnant délégation de signature.

**Article 3:** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à MEYZIEU Le 7/03/2024

> La cheffe d'établissement Chystelle CROISÉ



Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON

Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de RHONE

À MEYZIEU

Le 07/03/2024

### Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 12/07/2021 nommant Madame CROISE en qualité de chef d'établissement de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône.

Le chef de l'établissement de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du Rhône

### **ARRÊTE**

**Article 1**er: Délégation de signature est donnée à M. GADEGBEKU Atsu, Chef de détention à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2**: M. GADEGBEKU Atsu, Chef de détention à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône lui donnant délégation de signature.

**Article 3:** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Meyzieu Le 07/03/2024

> La cheffe d'établissement, Chrystelle CROISÉ

## 84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2024-03-15-00003

Délégations de signature de la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de LYON-CORBAS - élections européennes -15-03-2024



Direction interrégionale des services pénitentiaires de

LYON

À Corbas

Le 15 mars 2024

### Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25/03/2022 nommant Madame Dabia LEBRETON en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas

### Le chef de l'établissement de Lyon-Corbas

### ARRÊTE

**Article 1**er: Délégation de signature est donnée à Mme Emma MIAH-NAHRI, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2**: Mme Emma MIAH-NAHRI, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Lyon-Corbas dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement de Lyon-Corbas lui donnant délégation de signature.

**Article 3:** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Corbas Le 15 mars 2024

Le chef d'établissement,

Dabia LEBRETON Signature



Direction interrégionale des services pénitentiaires de

LYON

À Corbas

Le 15 mars 2024

### Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25/03/2022 nommant Madame Dabia LEBRETON en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas

### Le chef de l'établissement de Lyon-Corbas

### ARRÊTE

**Article 1**er: Délégation de signature est donnée à Mme Meghann ROUSSEL, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2**: Mme Meghann ROUSSEL, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Lyon-Corbas dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement de Lyon-Corbas lui donnant délégation de signature.

**Article 3:** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Corbas Le 15 mars 2024

Le chef d'établissement,

Dabia LEBRETON Signature



Direction interrégionale des services pénitentiaires de

LYON

À Corbas

Le 15 mars 2024

### Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25/03/2022 nommant Madame Dabia LEBRETON en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas

### Le chef de l'établissement de Lyon-Corbas

### ARRÊTE

**Article 1**er: Délégation de signature est donnée à Mme Mathilde SIGOIGNE, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2**: Mme Mathilde SIGOIGNE, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Lyon-Corbas dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement de Lyon-Corbas lui donnant délégation de signature.

**Article 3:** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Corbas Le 15 mars 2024

Le chef d'établissement,

Dabia LEBRETON Signature